

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

Acte du Saint-Siège

Dans la séance tenue par la Sacrée Congrégation des Rites, le 27 février, ont été décidées la concession et l'approbation du propre de la messe et de l'Office pour le bienheureux Pierre-Louis-Marie Chanel, protomartyr de l'Océanie, ainsi que pour les bienheureux Lucide et Germain, de l'ordre de Saint-Benoît ; et enfin l'extension à toute l'Église de l'Office et de la messe déjà approuvés en l'honneur de saint Jean de Capistran, prêtre profès des Mineurs de l'Observance.

LE FRÈRE LOUIS

" Les Jésuites et les Récollets mourront
chez eux, mais n'auront pas de
successeurs. "

(Règlement de la Cour d'Angleterre.)

(Suite)

Quoiqu'il en soit, il est certain que le Frère Louis faisait partie de la communauté des Récollets lors de l'incendie de leur monastère, le 6 septembre 1796, car le Député Commissaire Général, James Thempson, témoin oculaire, rendant compte de cet incendie, dans une lettre écrite, le 27 mars 1866, à l'âge de 83 ans, dit : " Plus tard dans l'après-midi, je pus me faufiler à travers la foule, et j'atteignis le jardin des Récollets où je rencontrai le Frère Louis qui me fit manger des pommes cueillis sur les arbres." (1)

C'est la première action connue du Frère Louis et elle fait honneur à son bon cœur. Dans un moment où, les yeux fixés sur les

(1) *Album des Touristes*, par J. M. Le Moine, page 49.